

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**ANNECY**



410237

**Dénomination :** EUREX ASSOCIES

**n° de gestion :** 1998B00121

**n° d'identification :** 417 626 280

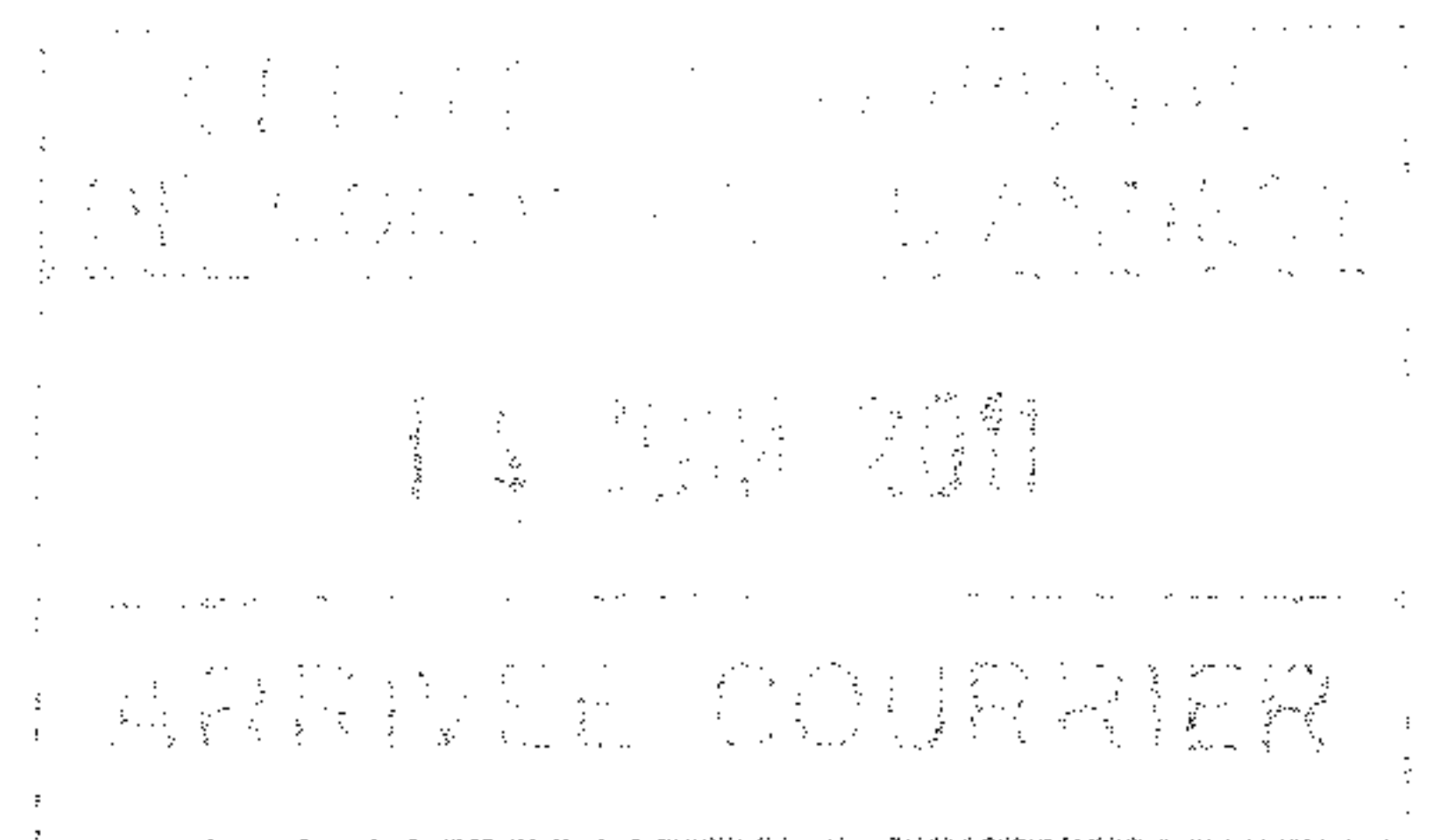
**n° de dépôt :** A2011/004683

**Date du dépôt :** 24/06/2011

**Pièce :** ordonnance du Président du 20/06/2011 :  
Désignation de la SAS REAGIR  
CONSEILS représentée par Mr Gérard  
NAMAN, domiciliée 12 rue Germain à  
LYON en qualité de commissaire aux  
apports.

**EUREX ASSOCIES,**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2.131.451,16 €  
SIREN 417 626 280 RCS d'Annecy  
Siège social : 3 rue du champ de la vigne,  
74600 SEYNOD

2011 OF 703



Monsieur le Président  
Du tribunal de commerce d'Annecy

74000 ANNECY

A Seynod, Le 9 juin 2011

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 225-147, alinéa 1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous demander, en ma qualité de président d'EUREX ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 2.131.451,16 €, ayant son siège social 3 rue du champ de la vigne, 74600 SEYNOD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy, sous le numéro SIREN 417 626 280, de bien vouloir désigner un commissaire avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à notre société en vue d'une augmentation de capital.

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à nous-mêmes et/ou à PHILEUREX, société à responsabilité limitée au capital de 180.000,00 € ayant son siège 3 rue du champ de la vigne, 74600 SEYNOD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro SIREN B 447 896 770. Cette société est représentée par M. Olivier BASSO, son gérant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Janin AUDAS  
Président

~~EUREX ASSOCIÉS~~  
~~Société d'Expertise Comptable~~  
B.P. 74  
3, Rue du Champ de la Vigne  
74603 SEYNOD CEDEX

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....**  
**..... ANNECY**

**Suivant ordonnance de Monsieur le Président de la Cour d'Appel de CHAMBERY en date du 29 décembre 2008 le Tribunal de Grande Instance d'ANNECY a été désigné pour connaître des affaires relevant de la compétence du Tribunal de Commerce d'ANNECY**

**ORDONNANCE**

Nous, Jean-Pierre DELAVENAY, faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS la SAS REAGIR CONSEILS, représentée par Monsieur Gérard NAMAN domiciliée à LYON (69006) – 12 rue Germain,

en qualité de commissaire aux apports,

AYANT pour mission : de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la SAS EUREX ASSOCIES en vue d'une augmentation de capital .

Il pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant s'accomplir sa mission auprès de la SAS EUREX ASSOCIES et/ou auprès de la SARL PHILEUREX.

FAIT A ANNECY le 20/06/2011  
LE PRESIDENT

